

GRAFFITIS

NE LES IGNOREZ PAS, SIGNALEZ-LES!

Pourquoi Vanier a besoin de votre aide?

- Les graffitis contribuent à la dégradation urbaine et à la délinquance dans les rues et peuvent donner l'impression que les résidents ne se soucient pas de leur communauté. Lorsque les graffitis se propagent, ils peuvent nuire au développement économique, conduire à des troubles communautaires et à des crimes plus importants.
- Les graffitis nuisent à la prospérité et réduisent la valeur globale des propriétés.
- Ils diminuent l'attrait esthétique des parcs, terrains, écoles, églises, commerces, espaces publics et infrastructures et les efforts d'embellissement dans la communauté.
- Ils influencent négativement le sentiment de sécurité et de bien-être des résidents et visiteurs.
- Un environnement sans graffiti favorise et maintient un quartier sain et réduit la probabilité d'activités criminelles.



**Signalez-les,
Supprimez-les,
Prévenez-les...**

**Pourchassez
les graffitis!**

Qu'est-ce qu'un graffiti?

- Le graffiti est la gravure, la peinture ou le marquage d'une propriété publique ou privée. Le type de graffiti le plus courant est le « tag », un marquage répétitif qui peut contenir un nom, un numéro, un acronyme ou un symbole. Les graffitis peuvent être : liés à un gang, motivés par la haine, personnalisés, politiques, profanes, obscènes et offensants, par exemple être des jurons ou dessins sexuels.
- Dans le cas des gangs, les graffitis servent à marquer le territoire, à indiquer leur présence dans notre rue et à communiquer avec d'autres gangs ou à les menacer.
- Les graffitis haineux sont motivés par des préjugés ou des préjugés fondés sur la race, l'origine ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, un handicap mental ou physique ou l'orientation sexuelle.



Les graffitis haineux doivent être signalés immédiatement au Service de police d'Ottawa.



- Les matériaux utilisés pour commettre cet acte criminel comprennent la peinture, la peinture en aérosol, les marqueurs (la plupart du temps noirs), les objets pointus pour la gravure, les autocollants pour l'acide et les étiquettes d'identification.
- Les graffitis au niveau de la rue sont principalement exécutés par des jeunes hommes entre la pré-adolescence et le début de la vingtaine et sont le plus souvent exécutés entre minuit et 6 heures du matin.

Où les trouve-t-on?

- Les graffitis peuvent être trouvés presque partout et sur presque toutes les surfaces, y compris les ponts, les bâtiments, les murs, les coffres, les poteaux électriques, les boîtes aux lettres, les véhicules, les panneaux de signalisation, les clôtures, les trottoirs et les boîtes à journaux. Le graffiti est également utilisé sur des autocollants placés sur différentes surfaces.



les

et

qui

Pourquoi font-ils cela?

- Un « tagueur » de graffiti, ou plus exactement un vandale de graffiti, adopte un surnom ou un symbole et le place sur des objets et des biens. L'objectif est de gagner le respect et la reconnaissance dans le « mouvement » des graffitis en en faisant le plus possible dans le plus grand nombre possible d'endroits prestigieux.
- Les principaux facteurs de motivation pour les vandales sont la renommée, la rébellion, l'expression de soi, le statut, l'ennui et le marquage du territoire.

Le saviez-vous?

- **Le graffiti est un crime.** Il est considéré comme un acte de vandalisme contraire à la loi. L'accusation criminelle appropriée est « méfait de moins de 5 000 \$ » et les vandales peuvent aussi être soumis à des heures de service communautaire et/ou à une accusation criminelle entraînant un casier judiciaire et/ou une amende de 615 \$.
- Les propriétaires sont responsables de l'enlèvement des graffitis sur leur propriété privée. Ceux qui choisissent de ne pas enlever les graffitis en temps opportun recevront un avis écrit exigeant la conformité et, en cas de non-conformité, des frais d'enlèvement pourraient être ajoutés à leur compte de taxes municipales.
- Selon une étude, les graffitis qu'on laisse se répandre affectent jusqu'à 15% de la valeur des propriétés.
- L'élimination rapide des graffitis (idéalement dans un délai de 24 à 48 heures) réduit la probabilité de récurrence éventuelle de 85%.

Que devraient savoir les parents?

- Les parents sont financièrement responsables de la perte de biens, de la destruction et des dommages intentionnellement causés par leurs enfants de moins de 18 ans.
- Les vandales de graffitis courent un risque accru de faire du vol à l'étalage ou d'autres activités criminelles, de consommer de la drogue et de se blesser en marquant des endroits dangereux. Ils peuvent également être agressés s'ils marquent le graffiti de quelqu'un d'autre.



L'indication que votre enfant pourrait être impliqué dans des graffitis comprend :



- Possession de matériaux associés à des graffitis : aérosols, pointes, marqueurs, acide de gravure, pochoirs, étiquettes autocollantes, tournevis et coupe-verre;
- Taches de peinture / d'encre sur les mains et les vêtements; grande quantité de masques chirurgicaux et de gants en latex;
- Des étiquettes de graffiti sur les vêtements, les sacs à dos et les livres scolaires;
- Sortir fréquemment tard le soir - les tagueurs commettent généralement leur crime entre minuit et 6 h;
- Sketchbook contenant des étiquettes de graffiti ou des dessins d'art.

REJOIGNEZ LA BRIGADE DES GRAFFITIS

**Signalez-les, Supprimez-les, Prévenez-les...
Poursuivez les graffitis!**

Signalez

Pour signaler un graffiti - peu importe sa taille (ex : sur les étiquettes d'identification) - sur une propriété publique ou privée, vous avez le choix entre :

- ✓ En ligne à ottawa.ca.
- ✓ Par courriel à 311@ottawa.ca avec l'adresse de rue spécifique et une photo si possible.
- ✓ Télécharger l'application gratuite pinpoint311 (disponible sur l'App Store).
- ✓ Si le graffiti n'est pas enlevé dans les 7-14 jours, nous vous encourageons à signaler à nouveau et à informer notre conseiller à Mathieu.fleury@ottawa.ca.
- ✓ Les graffitis motivés par la haine doivent être signalés à la Section des crimes haineux du Service de police d'Ottawa au 613-236-1222 ext. 7300 ou en ligne ottawapolice.ca.
- ✓ Si votre propriété a été vandalisée par des graffitis, appelez le Service de police d'Ottawa au 613-236-1222 ext. 7300 ou signaler en ligne à ottawapolice.ca.
- ✓ Si vous voyez du vandalisme graffiti se produire, il est considéré comme un crime en cours et doit être signalé au 911.
- ✓ Si vous souhaitez faire un signalement anonyme, appelez Échec au crime au 613-233-TIPS ou au 1-800-222-8477 ou en ligne à crimestoppers.ca.

Supprimez

- ✓ Procurez-vous un kit d'enlèvement gratuit de graffitis auprès du Comité de sécurité Vanier - vca.acv@gmail.com.
- ✓ La suppression fonctionne mieux sur les graffitis nouvellement appliqués.
- ✓ Le retrait rapide (dans les 24 à 48 heures) réduit le risque d'un incident répété et élimine la reconnaissance publique recherchée par les vandales graffitis.
- ✓ Organiser ou participer à un événement communautaire de suppression ou de signalisation de graffitis.
- ✓ Participer aux événements de nettoyage bi-annuels *Nettoyage de la capitale* à Vanier. Pour plus d'informations, contactez ottawa.ca ou vca.acv@gmail.com.
- ✓ Adoptez un parc ou Adoptez une route est un programme à l'échelle de la ville qui encourage la participation de la collectivité à l'entretien de nos parcs et de nos routes. Le programme est ouvert aux groupes, aux particuliers et aux groupes de surveillance de quartier à Ottawa. Envoyez un courriel à adopt@ottawa.ca ou visitez le site Web ottawa.ca pour plus d'informations.
- ✓ Demander l'aide de jeunes bénévoles pour enlever les graffitis. On peut trouver des jeunes bénévoles au Centre de services communautaires de Vanier à cscvanier.com, à Women's Initiatives for Safer Environments à wiseottawa.ca et au Boys and Girls Club d'Ottawa à bgcottawa.com.

Prévenez

- ✓ Enlever tout graffiti dès qu'il apparaît. Le plus vite il est enlevé ou couvert, moins attirante votre propriété devient pour les vandales.
- ✓ Faites tout votre possible pour garder propre l'apparence de votre propriété. Un aspect négligé envoie un message d'indifférence qui peut attirer les vandales.
- ✓ Plantez des vignes, des arbustes ou des plantes épineuses pour limiter l'accès aux murs.
- ✓ Lors de la conception ou de la rénovation de structures, évitez les grandes surfaces lisses et de couleur claire.
- ✓ Travaillez avec des artistes de la communauté pour commander une peinture murale sur un mur ou une clôture constamment ciblé sur votre propriété.
- ✓ Laissez vos lumières extérieures allumées du crépuscule à l'aube et / ou ajoutez un éclairage de détection de mouvement.
- ✓ Augmentez la sécurité en démarrant une surveillance de quartier dans votre rue. Contactez cpv-pcv@hotmail.com pour plus d'informations.
- ✓ Maintenez la valeur collective de votre propriété et gardez votre rue libre de débris.
- ✓ Plaider en faveur d'une pellicule de vinyle colorée sur les infrastructures appartenant à la Ville dans le cadre des efforts d'embellissement de la communauté.
- ✓ Les groupes communautaires peuvent présenter une demande de financement pour une murale à Prévention du crime Ottawa à crimepreventionottawa.ca.



**Le graffiti est du
vandalisme
– pas de l'art!**

